

SAMEDI 10 OCTOBRE 2015 // 9 H 30

PALAIS DES CONGRÈS / BORDEAUX LAC
Avenue Jean-Gabriel Domergue / 33000 Bordeaux



**VOUS DÉSIREZ DEVENIR
ADMINISTRATEUR ?**

En rejoignant le Conseil d'Administration,
vous participez activement à la vie d'Alptis
et vous construisez son avenir.

POUR EN SAVOIR PLUS, contactez-nous au
04 72 36 16 74 ou **secretariat.general@alptis.fr**

Les modalités de candidature sont définies par
les statuts de l'association à l'article 9 (cf. page 8).



Contribuez à notre démarche de responsabilité
environnementale en recevant ces informations
par mail.

Un certain nombre de nos adhérents les ont déjà
reçu par mail dès cette année.

Pour cela, nous vous invitons à renseigner votre
adresse mail sur le pouvoir ci-joint.

Chère adhérente, cher adhérent,

Je serais très heureux de vous accueillir à
l'Assemblée générale annuelle de notre
association Alptis, samedi 10 octobre 2015.

Lors de cette rencontre, nous pourrons
échanger sur les résultats et les actions
menées en 2014, mais aussi partager
les projets et perspectives pour l'avenir.

Temps fort de notre vie associative,
l'Assemblée Générale prend place dans
le cadre du 39^e Congrès Alptis, dont
vous trouverez le programme complet
en pages 11 et 12 de cette convocation.

J'espère avoir le plaisir de vous accueillir
à Bordeaux au mois d'octobre prochain.

Georges Coudert
Président Alptis

alptis.org 

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Liste des Administrateurs

GÉRARD BERTRAND, Vice-président

Prothésiste dentaire, Alpes-Maritimes

GILBERT BIANCHI

Kinésithérapeute, Bouches-du-Rhône

BERNARD BONNIN, Vice-président

Expert-comptable, Indre-et-Loire

DOMINIQUE CAILHOL

Attachée d'administration hospitalière, Hérault

HENRI CHAVOT, Secrétaire

Kinésithérapeute, Loire

JEAN-FRANÇOIS CHEVALLIER, Secrétaire adjoint

Architecte DESA, Haute-Savoie

LIONEL CLARINI

Directeur des opérations, Rhône

GEORGES COUDERT, Président

Géomètre-expert, Rhône

ALEXANDRE COURTOIS

Architecte, Pyrénées-Atlantiques

ALAIN-YVON DEROO

Médecin, Ain

FRANCIS DUPONT

Avocat, Nord

ROGER DURAND

Éducateur spécialisé, Charente-Maritime

PIERRE-PAUL ERNST

Exploitant viticole, Haut-Rhin

SANDRINE FRANÇOIS

Avocate, Bas-Rhin

ALAIN GÉNITEAU, Vice-président

Avocat, administrateur judiciaire, Finistère

PATRICE GIROUD

Avocat, Isère

NICOLE GOUDARD-FRANCAUX, Trésorière

Expert-comptable, Rhône

CORINNE LAPRAS, Vice-présidente

Consultante en marketing et communication, Rhône

FRANÇOIS LAURENT

Agent immobilier, Côte d'Or

JEAN-PAUL LICHTIN

Directeur Systèmes d'Information, Rhône

CHRISTIAN MATHON

Employé de banque, Drôme

GILBERT PAYAN

Attaché commercial, Ardèche

ANITA ROLLAND

Commerçante, Charente-Maritime

MICHEL TRIBOT, Trésorier adjoint

Expert-comptable et Commissaire aux comptes, Essonne

Président du GRAP

JEAN-MARIE GUINET

Conseiller en services financiers, Isère

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'Assemblée Générale de l'association

- Désignation des scrutateurs

Article 18 des statuts

"(...) Lors de l'ouverture de chaque Assemblée Générale, le Président désigne parmi les adhérents présents quatre scrutateurs. Ces derniers veillent à la régularité des opérations de vote".

1 » Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2014

2 » Présentation du rapport financier

3 » Rapports du Commissaire aux comptes

4 » Approbation des comptes de l'exercice 2014, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat

5 » Fixation de la cotisation d'association pour 2016

6 » Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

7 » Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe

8 » Réponses aux questions posées par écrit

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1 » Présentation et approbation du rapport moral pour l'exercice 2014

L'année 2014 a été une année délicate pour notre association. Alors que le contexte général économique et social de notre pays est resté marqué par une certaine morosité, le domaine de la protection sociale s'est notamment caractérisé par une forte instabilité de l'environnement réglementaire.

Dans ce climat, marqué par une concurrence exacerbée des différents acteurs, Alptis a poursuivi ses efforts pour proposer à ses adhérents des solutions d'assurance innovantes et des prestations de qualité, afin de répondre au mieux à leurs attentes.

UN MARCHÉ BOULEVERSÉ PAR DE PROFONDS CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2014 avait initié une refonte de la réglementation relative aux contrats dits "responsables", dans le but d'améliorer l'accès aux soins, tout en encadrant mieux les dépassements d'honoraires des médecins et le coût des équipements optiques. Le décret d'application de cette loi est paru le 18 novembre 2014, renforçant les obligations minimales de remboursement des complémentaires Santé et fixant des plafonds de prise en charge dans certains domaines (dépassements d'honoraires, équipements optiques).

Cette réforme des contrats responsables s'applique à l'ensemble des contrats Santé proposés à la vente à partir du 1^{er} avril 2015. En revanche, pour les contrats en cours à cette date, la mise en conformité avec les dispositions de la réforme n'interviendra qu'au 1^{er} janvier 2016.

De même, les pouvoirs publics ont décidé de modifier les règles relatives aux aides à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS). Désormais, seuls quelques organismes assureurs retenus dans le cadre d'un appel d'offres national pourront proposer des contrats aux personnes bénéficiant de ce dispositif d'aide publique. Au sein de notre association, nous en comptons aujourd'hui environ 7.500. Nous allons perdre ces adhérents, car ils seront contraints, au plus tard à la date du 1^{er} janvier 2016, de souscrire une garantie proposée par l'un des organismes d'assurance retenus par l'appel d'offres.

Enfin, la mise en œuvre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), qui prévoit la généralisation de la couverture complémentaire santé à toutes les entreprises à partir du 1^{er} janvier 2016, a commencé à produire ses effets. Ce dispositif va conduire à un transfert massif d'adhérents couverts à titre individuel vers des garanties collectives. On estime que la moitié des entreprises françaises n'ont pas de complémentaire Santé collective à ce jour, ce qui représente une population de 5 millions de personnes, principalement des salariés de TPE ou de PME.

LES CONSÉQUENCES SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ces nombreux changements d'ordre réglementaire ont eu des conséquences sur le développement d'Alptis, tout au long de l'année : manque de visibilité, complexité croissante des règles en matière de protection sociale... Ce climat a alimenté un fort attentisme des distributeurs partenaires d'Alptis, qui ont parfois éprouvé certaines difficultés dans l'exercice de leur mission de conseil vis-à-vis de leurs clients.

Devant tant d'incertitudes, la plupart des courtiers ont préféré se concentrer sur la préservation de leur portefeuille existant plutôt que d'investir du temps et des moyens en vue de la conquête de nouveaux adhérents.

Dans ce contexte, les équipes commerciales d'Alptis Assurances ont redoublé d'efforts dans l'accompagnement au quotidien des courtiers, afin de leur permettre de s'adapter aux mutations de leur métier et à ce nouvel environnement.

LE POINT SUR NOTRE DÉVELOPPEMENT

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, nous avons connu une certaine érosion du marché de l'assurance de personnes, en Santé comme en Prévoyance, domaines dans lesquels notre association fonde l'essentiel de son développement depuis plusieurs années.

En réponse à cette évolution, nous avons choisi de mettre l'accent dans notre politique de développement sur les publics historiques de notre mouvement, dont nous savons qu'ils sont en général plus stables et fidèles : les seniors, les travailleurs indépendants.

En **Santé**, nous avons connu un nouveau recul en 2014. Nous savons que ce marché va peu à peu être partiellement transféré vers des couvertures collectives, du fait de la mise en application de la généralisation de la complémentaire santé à toutes les entreprises. Nos efforts sont donc orientés vers un maintien des adhérents concernés au sein du groupe Alptis, dans le cadre des solutions proposées par l'association Alptis Entreprises.

Par ailleurs, nous avons poursuivi nos efforts de développement de certains marchés de niche. A ce titre, on peut remarquer les très bons résultats obtenus sur le public des majeurs protégés, avec près de 1.000 nouveaux adhérents enregistrés au cours de l'exercice.

En **Prévoyance**, nous avons mené de nombreuses actions pour favoriser le développement de nos garanties. Avec près de 6.000 nouveaux adhérents au 31 décembre 2014, nous enregistrons de bons résultats, qui devraient encore s'amplifier à l'avenir.

En **Assurance de prêts**, notre activité s'est trouvée influencée par le vaste mouvement de renégociation des crédits qui a touché les banques. Un nouveau produit, Paréo Emprunteurs V6, sorti au mois de juillet, s'installe progressivement sur le marché et devrait nous permettre de poursuivre notre croissance dans ce domaine.

En **Retraite**, nos résultats sont en recul par rapport à l'année précédente. Nous avons décidé de cesser la commercialisation directe de notre garantie "Impératif Retraite Madelin", pour la confier à l'UNEP (Union Nationale d'Épargne et de Prévoyance), dont c'est le cœur d'activité.

Si notre portefeuille a diminué en valeur nette cette année, il n'en reste pas moins vrai que notre association a enregistré depuis 2010 une progression globale, nette de radiations, de l'ordre de 45.000 adhérents.

Enfin, pour accompagner ces mutations de marchés, Alptis a créé une joint-venture avec le groupe CNP Assurances (1^{er} assureur de personnes en France), la Société CAPVITA.

Ce partenariat permettra de développer des synergies reposant sur les compétences assurantielles de CNP et de conseil et gestion d'Alptis, pour diffuser des produits conformes aux nouvelles normes dans un certain nombre de réseaux de distribution partenaires de CNP.

Cette initiative nous permettra, à moyen terme, d'augmenter les flux gérés et de poursuivre le développement de solutions compétitives pour les adhérents.

NOTRE VIE ASSOCIATIVE

Tout au long de l'année 2014, les administrateurs d'Alptis se sont investis au sein de l'association, afin de défendre les intérêts de l'ensemble des adhérents. Au-delà de leur participation au Conseil d'Administration, beaucoup d'entre eux ont également consacré du temps à l'engagement associatif au service du groupe Alptis, dans les comités locaux, les commissions consultatives ou au sein du GRAP (Groupement d'Associations de Prévoyance).

La Commission Financière

Son rôle est de donner son avis au Conseil d'Administration :

- sur le projet de budget de l'association et sur sa cohérence au regard des objectifs fixés et de ceux réalisés au titre de l'exercice précédent,
- sur l'évolution des cotisations statutaires,
- sur le caractère sécuritaire des placements de la trésorerie de l'association.

La Commission Technique

Elle veille à la prise en compte des attentes des adhérents dans le processus de création et d'aménagement des produits.

En 2014, elle a notamment travaillé sur :

- des propositions d'aménagement de certaines garanties en portefeuille,
- l'analyse des différentes plateformes de santé présentes sur le marché,
- un projet de partenariat avec un laboratoire sur le thème de la phytothérapie,
- le lancement de la nouvelle garantie d'assurance de prêts Alptis, Paréo-V6.

La Commission Qualité et Communication

Elle assure la qualité et la clarté des informations transmises aux adhérents. En 2014, elle a notamment travaillé sur les dossiers suivants :

- la mise en ligne du nouveau site internet alptis.org,
- la fréquentation de l'espace adhérent,
- la présence d'Alptis sur le réseau social Twitter,
- l'évolution du périmètre de la certification qualité ISO 9001 d'Alptis,
- la mise en œuvre de la nouvelle identité visuelle du groupe.

La Commission Animation

Se réunissant cinq fois dans l'année, elle a pour mission de développer la vie associative au sein du groupe Alptis, en s'appuyant en particulier sur le réseau des comités locaux d'adhérents. Ceux-ci sont désormais au nombre de 104 et, tout au long de l'année 2014, ils ont organisé 303 actions de prévention partout en France, pour près de 4.000 participants recensés.

L'année a été marquée par le déploiement de la nouvelle identité Alptis, ainsi que par l'organisation d'une grande consultation auprès des adhérents, en vue de retenir 5 initiatives solidaires parmi un panel de 42 propositions.

En plus des partenariats existants (SNAM, ANPS...), Alptis a engagé une collaboration avec la Fédération Sports pour Tous : au mois d'octobre, 45 bénévoles ont participé à nos côtés à l'édition 2014 de Run in Lyon, proposant au public des animations physiques et sportives.

Dernière initiative à noter : le lancement en septembre d'une plateforme collaborative sur le web, "Agir Ensemble", qui a pour objectif de favoriser l'implication d'un nombre croissant d'adhérents dans des projets de prévention ou d'entraide.

Pour accompagner toutes ces actions, la formation des adhérents actifs a également été fortement développée : 13 sessions de formation ont accueilli 132 participants en 2014.

La Commission Sociale

Elle aide ponctuellement les adhérents en difficulté (étalement du paiement des cotisations, aide à l'achat de matériel de soins...). Ses membres travaillent en étroite collaboration avec l'assistante sociale d'Alptis.

En mars 2014, un guide sur le thème "Prévenir la dépendance" a été publié, à la suite d'un travail mené en collaboration avec les membres de la Commission Animation. Ce guide a notamment servi de support d'accompagnement lors d'une quinzaine de rencontres "Bien vieillir", organisées par des comités locaux d'adhérents.

L'Observatoire Alptis de la Protection sociale

Créé par Alptis en 1996, ce centre d'études et de recherches sur l'univers des travailleurs indépendants et des petites entreprises a publié en 2014 une étude sur le thème : "Stress en entreprise : les TPE sont-elles à l'abri ?".

Ce travail pluridisciplinaire a été conduit par Marc Loriol, sociologue au CNRS, et a bénéficié de l'éclairage complémentaire du Docteur Dominique Servant, psychiatre au CHRU de Lille et directeur d'une unité spécialisée dans le traitement du stress.

Grâce à une politique active de relations presse, l'Observatoire Alptis a enregistré de nombreuses retombées presse à la suite de cette étude (plus de 80 retombées en presse écrite et web, radio et télévision).

Le GRAP (Groupement d'Associations de Prévoyance)

Comme chaque année, le GRAP s'est réuni deux fois en 2014. A travers ses travaux et ses échanges, il joue le rôle de gardien de l'éthique associative et des valeurs qui animent les adhérents d'Alptis.

CONCLUSION

Depuis toujours, Alptis place sur le même plan la solidarité et la responsabilité, dans un système où chaque adhérent est considéré comme un véritable acteur de sa santé.

Sur la base d'un puissant mouvement associatif, nous avons su inventer et développer un modèle économique singulier, indépendant, souple, tout à la fois éthique et efficace, tourné vers l'intérêt de ses adhérents.

Notre conviction est que ce modèle est parfaitement adapté pour faire face à un environnement en pleine mutation, transformé par la révolution digitale en cours. Nous allons profiter de celle-ci pour favoriser encore davantage cette dynamique collective, à travers ces liens qui nous relient avec nos adhérents et nos parties prenantes : collaborateurs, partenaires d'Alptis.

En partageant notre engagement et nos valeurs, nous voulons répondre ensemble aux nouveaux défis de la protection sociale et inventer l'assurance du futur, au profit du plus grand nombre.

Le Conseil d'Administration

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral pour l'exercice 2014, décide d'en approuver les termes dans toutes ses dispositions.

2 » Rapport financier

Nous vous soumettons les comptes de l'Association Alptis sur lesquels vous avez à vous prononcer.

BILAN

Actif

L'actif immobilisé est constitué essentiellement :

- des titres Alptis Assurances : 10 937 221 euros
- des titres de la SCI Alptis Immobilier : 1 088 432 euros
- des titres de la SCI Les Mansardes : 246 100 euros
- des titres de la SAS Alptis Direct (c-mon-assurance.com) : 123 000 euros

Les titres c-mon-assurance.com ont fait l'objet en 2012 et 2013 d'une provision pour dépréciation pour un montant de 72 788 euros prenant en compte l'évolution de l'environnement législatif, réglementaire et économique.

Les créances s'élèvent à 1 383 069 euros et concernent pour 475 639 euros des créances intragroupe, ainsi qu'une créance d'impôt sur les sociétés de 892 118 euros conséquence de l'intégration fiscale.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont d'un montant de 6 990 393 euros contre 6 830 077 euros en 2013.

Passif

Le passif est constitué essentiellement des capitaux propres de l'association pour un montant de 17 930 395 euros.

Les dettes s'élèvent à 3 058 166 euros et concernent des dettes fiscales et sociales pour 171 972 euros, des dettes intragroupe pour un montant 1 243 023 euros incluant 942 388 euros au titre de l'intégration fiscale ainsi que des dettes fournisseurs pour un montant de 793 808 euros.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre activité continue à être impactée par les conséquences des évolutions législatives concernant la réforme de la complémentaire Santé, néanmoins nos adhésions devraient progresser en 2015.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2014, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Analyse de la situation financière

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2014, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 6 990 393 euros contre 6 830 077 euros au 31 décembre 2013. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière.

COMPTE DE RÉSULTAT

Recettes

Le total des produits d'exploitation, est en retrait de 15 % par rapport à 2013 et s'établit à 3 150 926 euros. L'année 2014 a subi le ralentissement de nos adhésions sur nos gammes de garanties en Santé et Prévoyance, ainsi qu'un fort volume de radiations. Le portefeuille s'établit à 171 782 adhérents au 31 décembre 2014 contre 186 320 adhérents au 31 décembre 2013.

Charges

Les charges d'exploitation de l'Association sont en baisse de 17 %, à 3 070 598 euros contre 3 705 724 euros en 2013.

44 % de ces dépenses sont consacrées à l'organisation d'ateliers ou forums sur des actions de prévention par le réseau de bénévoles.

16 % de ces dépenses concernent l'organisation de l'Assemblée Générale statutaire et du Congrès annuel.

Les frais de développement des partenariats et de la notoriété représentent 17 % des charges.

Les autres dépenses concernent les frais généraux de l'association et incluent notamment les loyers, les salaires, les imprimés.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation ressort à 80 328 euros contre 20 526 euros en 2013.

Quote-part de résultat des SCI

La quote-part de résultat des SCI à 29 719 euros est en forte diminution par rapport à 2013. L'ancien siège social n'a pas été entièrement loué.

Résultat financier

Le résultat financier ressort à 97 789 euros malgré la poursuite de la baisse des taux.

Résultat courant

L'ensemble de ces éléments permet de dégager un résultat courant de 207 836 euros contre 165 449 euros en 2013.

Résultat net

L'Association est fiscalisée au titre de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 60 032 euros.

A compter du 1^{er} janvier 2003, nous avons opté pour l'intégration fiscale en matière d'impôt sur les sociétés : l'Association Alptis est la mère d'un groupe composé avec ses filiales Alptis Assurances et Alptis Direct (c-mon-assurance.com).

- Alptis Assurances est l'outil professionnel au service des Associations,
- Alptis Direct assure depuis 2007 le développement d'Alptis sur internet.

Jusqu'en 2008, l'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale bénéficiait à l'Association.

A compter de 2009, un avenant à la convention d'intégration fiscale prévoit que chaque fille contribue au paiement de l'impôt sur les bénéfices du groupe à hauteur de ce qu'elle aurait payé en cas d'imposition séparée. L'économie d'impôt résultant des déficits des sociétés intégrées leur est immédiatement réallouée.

L'impact du résultat fiscal de CMA sur l'imposition de l'ensemble intégré s'élève à 73 802 euros au titre de 2014. Cette charge est supportée par l'Association afin de s'imputer sur les gains d'intégration fiscale dont elle a bénéficié au titre des exercices 2003 à 2008.

L'exercice dégage ainsi un excédent de 71 902 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 71 901,56 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- Bénéfice de l'exercice : 71 901,56 euros

En totalité au compte "fonds associatif" qui s'élève ainsi à 17 796 364,96 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de l'Association seraient de 17 930 395 euros.

Situation financière de l'association Alptis »

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION ALPTIS

BILAN (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISÉ	12 542 240,94	12 335 718,46
Immobilisations incorporelles	210 464,36	2 393,32
Immobilisations corporelles	1 706,10	3 263,53
Immobilisations financières	12 330 070,48	12 330 061,61
ACTIF CIRCULANT	8 448 441,61	10 057 661,47
Créances	1 383 068,76	3 119 744,47
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	6 990 392,90	6 830 076,98
Comptes de régularisation	74 979,95	107 840,02
TOTAL DE L'ACTIF	20 990 682,55	22 393 379,93
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES	17 930 395,00	17 856 393,05
Fonds associatif	17 724 463,40	17 631 680,10
Fonds de solidarité	130 979,61	130 979,61
Excédent de l'exercice	71 901,56	92 783,30
Amortissements dérogatoires	3 050,43	950,04
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 121,16	1 355,95
DETTES	3 058 166,39	4 535 630,93
Dettes	3 058 166,39	4 535 630,93
TOTAL DU PASSIF	20 990 682,55	22 393 379,93

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits		
Cotisations d'association	2 965 186,47	3 348 542,99
Droits d'entrée	168 092,84	337 265,81
Produits divers	17 646,79	40 440,86
Total	3 150 926,10	3 726 249,66
Charges		
Achats et charges externes	2 372 071,11	2 957 749,88
Impôts et taxes	52 278,92	65 477,20
Salaires et charges	557 321,68	609 265,50
Amortissements et provisions	25 229,60	2 807,83
Autres charges	63 697,15	70 423,44
Total	3 070 598,46	3 705 723,85
Résultat d'exploitation	80 327,64	20 525,81
Quote-part de résultat SCI	29 719,15	120 889,47
Produits financiers	97 789,16	65 822,42
Charges financières	–	41 788,49
Résultat financier	97 789,16	24 033,93
Résultat courant	207 835,95	165 449,21
Produits exceptionnels	593,94	634,48
Charges exceptionnelles	2 694,33	487,39
Résultat exceptionnel	-2 100,39	147,09
Impôts sur les bénéfices	60 032,00	72 813,00
Intégration fiscale	73 802,00	–
Excédent	71 901,56	92 783,30

3 » Rapports du Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Alptis Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I • Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II • Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note "Immobilisations financières" de l'annexe des comptes annuels expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Nous avons revu les méthodes d'évaluation utilisées et nous nous sommes assurés de leur correcte mise en œuvre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III • Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno Genevois

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES RÉUNION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} juillet 2015

Le Commissaire aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY

Bruno Genevois

4 » Approbation des comptes de l'exercice 2014, quitus au Conseil d'Administration et affectation du résultat

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 2014, qui font apparaître un excédent de 71 901,56 € et un total de bilan de 20 990 682,55 €, et donne quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé. Elle décide en outre d'affecter l'excédent au fond associatif.

5 » Fixation des cotisations d'association pour 2016

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale approuve les montants suivants pour la cotisation d'association 2016 :

Proposition de fixation de la cotisation d'association pour 2016	
Contrats à prime unique	60,00 € en une fois
Gammes Santé de base	1,85 € par mois
Gammes Santé supérieure	3,00 € par mois
Gammes Prévoyance (contrats à primes viagères ou temporaires*)	1,00 € par mois (*pendant la période de cotisation prévue au contrat)
Contrats Retraite	0,01 % des encours
Droit d'entrée	11,00 €

6 » Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

6 postes à renouveler :

- Bernard **Bonnin**
- Henri **Chavot**
- Georges **Coudert**
- Francis **Dupont**
- Alain **Géniteau**
- Christian **Mathon**

Candidature au Conseil d'Administration - extrait de l'article 9 des statuts

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'une part de douze membres adhérents au moins et de vingt quatre membres adhérents au plus, élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et d'autre part du Président du Groupement dont il est fait mention à l'article 3, membre de droit, ou son représentant.

Les candidatures, pour être recevables, doivent émaner d'adhérents membres de l'association depuis un an au moins et à jour de leurs cotisations.

Sous réserve du respect des dispositions de l'article L. 141-7 du Code des assurances, le Conseil d'Administration de l'Association est composé exclusivement d'adhérents :

- jouissant de leurs droits civiques ;
- sauf dérogation qui serait accordée par le Conseil d'Administration, ne recevant aucune rétribution, quelle qu'en soit la nature ou la forme, et ne détenant aucun intérêt (direct ou indirect) ni mandat, social ou autre, dans un organisme d'assurance et/ou de retraite, ou dans tout autre organisme, qu'elle qu'en soit la forme, ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire à celui de l'association, à moins que l'association fasse elle-même partie de cet organisme, ou qu'elle soit membre du même groupement que lui.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale nomme _____ en qualité de membres du Conseil d'Administration.

7 » Délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration pour la signature des avenants aux contrats d'assurance de groupe

Conformément à l'article R.141-6 du Code des assurances, l'Assemblée Générale a seule qualité pour autoriser la signature d'avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association et relevant du champ d'application de l'article L.141-7 du même Code (contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation à adhésion facultative).

Elle peut toutefois déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée qui ne peut excéder 18 mois, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants dans les matières que la résolution définit.

Le Conseil d'Administration exerce ce pouvoir dans la limite de la délégation donnée par l'Assemblée Générale, et en cas de signature d'un ou plusieurs avenants, il en fait le rapport à la plus prochaine Assemblée. A cet égard, il est signalé à l'Assemblée Générale qu'une indexation des cotisations de 3 % a été appliquée sur les garanties Décès des contrats "Solution Gérants Majoritaires", "Solution Professions Libérales" et "Solution Professions Indépendantes V1 et V2", 10 % sur la garantie "Prévoyance des artisans et des exploitants agricoles", et 12 % sur les garanties "Régime EC" et "Régime des géomètres experts" dont les résultats techniques étaient dégradés, afin d'en assurer la pérennité.

Résolution soumise au vote : l'Assemblée Générale de l'Association confirme la délégation confiée au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article R.141-6 du Code des assurances, de négocier et de signer un ou plusieurs avenants aux contrats de groupe souscrits par l'Association.

Cette délégation de pouvoir d'une durée de 18 mois renouvelable porte sur l'ensemble des contrats de groupe souscrits par l'Association pour la réalisation de son objet social. L'Assemblée Générale autorise, en outre, le Conseil d'Administration, à subdéléguer les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la présente délégation à toute personne morale qu'il lui plaira selon les modalités définies précédemment.

L'ensemble des avenants signés par le Conseil d'Administration de l'Association, ou par son mandataire, feront l'objet d'un rapport porté à la connaissance de la plus proche Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article R. 141-6 du Code des assurances.

8 » Réponses aux questions posées par écrit

Tout adhérent désirant poser une question à laquelle il souhaite obtenir une réponse lors de l'Assemblée Générale, doit le faire par écrit avant le 25 septembre 2015, à l'adresse ci-dessous :

**Alptis Association • A l'attention d'Annie Mélinand
25, cours Albert Thomas 69003 Lyon**

Seules les questions d'intérêt général seront présentées à l'Assemblée. ■

Informations financières sur les comptes du groupe Alptis Assurances

BILAN CONSOLIDÉ AU 31/12/2014 (en euros)

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
Capital souscrit non appelé	12 750,00	12 750,00
ACTIF IMMOBILISE	22 647 144,27	23 039 550,44
Écart d'acquisition	1 690 404,97	1 939 094,14
Immobilisations incorporelles	4 099 255,16	3 557 572,38
Immobilisations corporelles		
Terrains	1 707 012,29	1 660 012,29
Constructions	11 153 554,72	11 344 402,20
Autres immobilisations corporelles	1 811 569,64	2 359 437,10
Immobilisations financières	547 799,05	547 799,05
Autres immobilisations financières	1 637 548,44	1 631 233,28
ACTIF CIRCULANT	108 030 553,67	102 564 651,32
Créances		
Avances apporteurs d'affaires	-46 903,63	603 765,62
Avances autres fournisseurs	1 438 171,72	1 573 186,88
Clients porteurs de risques	19 383 004,88	21 207 947,46
Autres clients et comptes rattachés	1 563 403,67	1 408 262,09
Personnel et organismes sociaux	24 322,31	20 992,39
État impôts et taxes	301 604,01	61 720,03
État impôts différés	1 096 717,62	837 588,19
Autres créances	10 308 031,65	9 394 165,56
Trésorerie		
Valeurs mobilières de placement	21 093 717,19	22 925 997,56
Disponibilités	51 931 724,31	43 484 421,27
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	936 759,94	1 046 604,27
TOTAL ACTIF	130 690 447,94	125 616 951,76

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
CAPITAUX PROPRES (part groupe)	49 737 083,66	43 914 127,81
Capital social	10 000 000,00	10 000 000,00
Réserves groupe	33 914 150,14	27 398 996,68
Résultat groupe	5 822 933,52	6 515 131,13
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1 502 368,84	1 487 310,30
Réserves hors groupe	1 407 014,07	1 296 853,63
Résultat hors groupe	95 354,77	190 456,67
PROVISIONS / RISQUES ET CHARGES	3 866 591,58	3 076 616,10
Provisions pour risques et charges	2 812 663,36	2 196 452,52
Provision pour charge d'impôts différés	1 053 928,22	880 163,58
DETTES	75 584 403,86	77 138 897,55
Concours bancaires courants	403 642,48	61 229,77
Emprunts et dettes financières diverses	7 607 329,01	8 431 374,90
Fournisseurs apporteurs d'affaires	4 355 055,28	4 261 158,76
Autres fournisseurs et comptes rattachés	4 619 469,30	4 622 744,04
Personnel et organismes sociaux	7 104 573,03	5 876 230,24
État impôts et taxes	1 317 347,89	1 372 219,24
Porteurs de risques	42 632 777,39	42 467 789,85
Associés comptes courants	717 473,83	3 354 485,20
Autres dettes	6 826 735,65	6 691 665,55
TOTAL PASSIF	130 690 447,94	125 616 951,76

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AU 31/12/2014 - GROUPE ALPTIS ASSURANCES (en euros)

	31/12/2014	31/12/2013
Production vendue	85 607 547,59	88 369 870,52
Production Immobilisée	163 945,00	229 656,00
Reprises de provisions	3 133 473,08	1 750 724,13
Transferts de charges	1 584 753,52	1 850 049,20
Autres produits	222 837,16	201 371,81
Total produits d'exploitation	90 712 556,35	92 401 671,66
Autres achats et charges externes	46 323 996,60	49 117 638,95
Impôts et taxes	3 800 100,51	3 555 654,64
Charges de personnel	24 884 843,62	23 825 933,29
Amortissements et provisions	4 898 204,79	4 917 111,09
Autres charges	1 947 238,75	730 899,16
Total charges d'exploitation	81 854 384,27	82 147 237,13
RÉSULTAT EXPLOITATION	8 858 172,08	10 254 434,53
Produits financiers	591 394,75	529 974,72
Charges financières	290 506,06	373 682,99
RÉSULTAT FINANCIER	300 888,69	156 291,73
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	9 159 060,77	10 410 726,26
Produits exceptionnels	2 999,87	21 772,30
Charges exceptionnelles	120 018,41	11 427,87
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-117 018,54	10 344,43
Impôts sur les bénéfices	2 919 814,00	3 620 488,00
Impôts différés	-44 749,23	-153 694,28
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	6 166 977,46	6 954 276,97
Dotations amortissements écarts d'acquisition	248 689,17	248 689,17
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	5 918 288,29	6 705 587,80
Intérêts minoritaires	95 354,77	190 456,67
Résultat net (part du groupe)	5 822 933,52	6 515 131,13
Résultat par action	71,67	80,19
Résultat dilué par action	71,67	80,19

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 JUIN 2015

L'activité

Les produits d'exploitation sont en léger recul de 1,83 % en 2014 par rapport à l'exercice précédent et ressortent à 90 712 556 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 81 854 384 € et sont en économie de 0,36 %.

Les achats et charges externes, d'un montant global de 46 323 997 €, en recul de 5,69 % et subissent l'impact du ralentissement de nos ventes principalement sur la ligne des rétrocessions aux apporteurs d'affaires.

Le montant des impôts et taxes s'établit à 3 800 101 € en hausse de 6,87 % par rapport au montant 2013 de 3 555 655 € principalement sur la ligne taxe sur les salaires.

Les charges de personnel sont en progression de 4,44 % à 24 884 844 € et sont impactées par la participation ainsi que par un supplément de participation.

L'effectif salarié moyen s'élève à 394 contre 408 pour l'exercice précédent.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation ressort à 8 858 172 € contre 10 254 435 € en 2013.

Les produits financiers ressortent à 591 395 €, ils sont toujours impactés par la poursuite des taux bas sur le marché monétaire.

Les charges financières, d'un montant de 290 506 €, intègrent pour l'essentiel le coût de financement de l'immeuble du 25 Cours Albert Thomas acquis en fin d'exercice 2007.

Le résultat courant s'établit ainsi en forte amélioration à 9 159 061 € contre 10 410 726 € en 2013.

Le résultat net de l'ensemble consolidé après impôts ressort à 5 918 288 € contre 6 705 588 € en 2013.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Notre activité continue à être impactée par les conséquences des évolutions législatives concernant la réforme de la complémentaire santé néanmoins nos ventes devraient progresser en 2015.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Alptis Assurances et CNP Assurances ont signé un accord de partenariat et crée société commune CAPVITA pour offrir des solutions sur-mesure aux chefs d'entreprise en vue notamment de la généralisation de la complémentaire santé. CAPVITA, intermédiaire d'assurance et de réassurance est détenu à 51 % par CNP Assurances et 49 % par Alptis Assurances.

Analyse de la situation financière du groupe

Les emprunts et dettes financières diverses comprennent pour un montant de 4 817 236 € le retraitement du crédit-bail immobilier contracté en décembre 2007 afin de financer l'acquisition de l'immeuble du siège.

La situation financière fait apparaître une autonomie et un niveau de trésorerie satisfaisants. Au 31 décembre 2014, le montant des placements et des disponibilités s'établissait à 72 621 799 € contre 66 349 189 € au 31 décembre 2013. Notre endettement et nos comptes de dettes n'appellent pas de remarque particulière. ■

SAMEDI 10 // DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015

PALAIS DES CONGRÈS / BORDEAUX LAC

Avenue Jean-Gabriel Domergue / 33000 Bordeaux



BORDEAUX

Aux portes d'un vignoble prestigieux, le long de l'estuaire de la Garonne, Bordeaux bénéficie d'une situation exceptionnelle. Joyau architectural du XVIII^e siècle et Capitale mondiale du vin, bordeaux est une ville où il fait bon vivre. Élue "Meilleure destination européenne 2015" par les internautes face à vingt autres villes, Bordeaux est bien sûr inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, et fait partie du parcours des Villes et Pays d'art et d'histoire.

Riche de son patrimoine historique, Bordeaux fait la part belle à la modernité et à l'innovation.

Palais des congrès

Construit par Jean-Michel Wilmotte, le palais offre une architecture lumineuse ouverte sur son environnement. Il est accessible à pied depuis les hôtels et relié directement à la gare et au centre-ville par le Tramway.



SAMEDI 10 OCTOBRE



8 h 30 » Accueil

9 h 00 » Émargement adhérents

9 h 30 » Assemblée générale Alptis

12 h 00 » Déjeuner

14 h 00 » Atelier Libre expression (sur inscription)
Ateliers thématiques (phytothérapie, équilibre, sites web, cardiologie,...)

16 h 00 » Conférence-débat animée par Corinne Lapras sur le thème
"L'automédication : risques et bénéfices"

Avec la participation :

- du **Professeur Jean-François BERGMANN**, Service de Médecine Interne de l'Hopital Lariboisière
- et de **Charles HEDRICH**, aventurier de l'extrême

20 h 00 » Dîner de gala au Palais des Congrès

Pour plus d'informations et d'images sur le congrès 2015, connectez-vous avec votre numéro d'adhérent et votre mot de passe sur :

<http://www.alptis.org/agir-ensemble/agenda/get/6997> / événement n° 6997

DIMANCHE 11 OCTOBRE

Choisir une visite par personne

**Visite guidée pédestre de Bordeaux****Durée 2 h 00 » départ à 9 h***

L'histoire de Bordeaux se lit au quotidien dans ses rues : Place des Quinconces, Le Grand Théâtre, Quartier St-Pierre, rue Royale, Cathédrale Saint-André, Tour Pey-Berland, place du Parlement, Porte Cailhau, ... Découvrez un patrimoine et une histoire exceptionnellement riches.

La ville en petit train**Durée 45 mn » départ à 9 h***

Durant cette visite commentée à travers les plus anciens quartiers de la ville, vous allez découvrir les monuments les plus majestueux : le Monument aux Girondins, le Grand Théâtre, la Porte Cailhau et la Grosse Cloche, et bien d'autres monuments.

Croisière commentée sur la Garonne**Durée 1 h 15 » départ à 9 h***

Vous longerez la sublime façade des quais de Bordeaux, passerez sous le nouveau pont Jacques Chaban-Delmas et vous dirigerez tout droit vers le nord, où la Garonne devient Gironde, où la ville laisse place à la nature et aux vignes du Blayais et du Médoc.

Balade à vélo sur les quais**Durée 1 h 30 » Départ à 8 h 45***

Depuis les voies entièrement rénovées, vue imprenable sur l'architecture en bord de Garonne, entre le Pont de Pierre construit par Napoléon début XVIII^e et le Pont Jacques Chaban-Delmas (spectaculaire pont levant).

A noter : Bordeaux a été classée 4^e ville mondiale et 1^{ère} ville française "bicycle friendly city", par l'ONG spécialisée Copenhageniz.

*Horaires indicatifs, à préciser ultérieurement.

**POST-CONGRÈS**

Option à la charge des participants / Choisir une visite par personne

Visite 1**Route des Châteaux en Médoc**

Une invitation à découvrir l'un des plus prestigieux vignobles du monde. De grands noms jalonnent ce circuit : Margaux, Mouton-Rothschild, Brane-Cantenac, ...

Le programme comporte la visite de deux châteaux avec dégustation de vins

Château Desmirail, 3^e Grand Cru Classé en 1855 de l'appellation Margaux. Le domaine appartient à la famille de Lucien Lurton, personnage emblématique du vignoble bordelais.

Château Lynch-Bages, Grand Cru Classé en 1855 de Pauillac, dont l'histoire commence au XVIII^e siècle. Vous visiterez le cuvier historique et les chais qui renferment les innombrables barriques de chêne.

Avec l'équipe du **Château Paloumey** découvrez et dégustez les crus tout en profitant de la vue sur les parcelles de Merlot et Cabernet : l'histoire du domaine, l'art de la vinification et la magie de l'élevage dans le chai à barriques contemporain.

Le **Château du Taillan** est inscrit à la liste des Monuments Historiques de France. L'histoire de la famille et de ses vins vous sera contée tout au long de la visite. Vous découvrirez les caves voûtées du XVI^e siècle où sont élevés les vins.

Visite 2**Découverte du Patrimoine en Saint-Emilion**

Saint-Emilion est construite dans un site privilégié, au sommet d'une colline calcaire ensoleillée et couverte de vignoble. La ville a conservé son enceinte, ses portes et une prestigieuse série de monuments archéologiques : grandes murailles, église collégiale, église monolithe, ermitage de Saint-Émilion, chapelle de la Trinité, couvent des Jacobins, ... Au fil des petites rues, boutiques, échoppes, bars et terrasses, et la maison des vins.

Attention, cette visite comporte un circuit de marche à pied, dans les ruelles pavées et parfois en pente du village. Prévoir des chaussures (plates) confortables.

Visite et dégustation au **Château Saint-Georges**, édifié au cœur du vignoble, sur les vestiges d'une ancienne villa romaine.

La journée se terminera par un dîner en commun à Bordeaux.